

Colloque
valide
8 heures

29
NOV
24

RD
PA

LE SPORT
TERRAIN DE JEU
DU DROIT PUBLIC


COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE MARSEILLE

BARREAU DE
MARSEILLE


TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MARSEILLE

LE THÈME

LE SPORT TERRAIN DE JEU DU DROIT PUBLIC

Sous la direction scientifique
Mathieu MAISONNEUVE
professeur agrégé des facultés de droit

En cette année 2024 des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, le barreau de Marseille, la Cour administrative d'appel et le Tribunal administratif de Marseille, ainsi que la Faculté de droit d'Aix-en-Provence, ont ainsi choisi de consacrer leurs traditionnelles Rencontre de Droit et de Procédure Administrative (RDPA) au thème du sport.

Le sport suscite l'intérêt du public. Il est aussi, particulièrement en France, un terrain de jeu du droit public. Aux questions posées par la publicisation du régime des fédérations sportives délégataires et de la lutte contre le dopage, s'en ajoutent de nombreuses autres liées au fait que les équipements sportifs sont quasi-exclusivement la propriété des collectivités territoriales ou à l'important soutien financier des personnes publiques au sport.

Sans être propres à la France, la question de la violence des supporters, celle de l'utilisation sportive de l'espace public, ou bien encore de celle de l'organisation des grands événements sportifs mobilisent également les pouvoirs publics.

Pour cette 22ème édition, placée sous la direction scientifique du Professeur Mathieu Maisonneuve, des universitaires, des fonctionnaires d'État et territoriaux, des magistrats, des avocats et des juristes viendront débattre de la plupart de ces questions, notamment lors d'une table ronde consacrée à l'après Paris 2024 et l'avant Alpes françaises 2030.

Pour prendre part à ces échanges qui auront lieu le 29 novembre 2024 à la maison de l'avocat de Marseille, réservez votre place en tribune dès maintenant !



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE MARSEILLE

BARREAU DE
MARSEILLE



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MARSEILLE

en partenariat
avec

LA SEMAINE
JURIDIQUE

ADMINISTRATIVE DE COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE

LE PROGRAMME

9h00

INTRODUCTION LE SPORT FRANÇAIS, UNE AFFAIRE PUBLIQUE

Mathieu MAISONNEUVE
Professeur à Aix Marseille Université

09h30

PREMIÈRE PARTIE LES LIEUX PUBLICS DU SPORT

LES MODALITÉS DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Renaud TRICON
Directeur du pôle conseils et stratégies
juridiques à la direction juridique et des
assemblées à la Ville de Marseille

Paul PIPITONE
Juriste conseil à la direction juridique et des
assemblées à la Ville de Marseille

LES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'OCCUPANT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Christine MAUGÜE
Présidente de la section de l'administration du
Conseil d'État

STADE ET ARÉNA : QUEL(S) MONTAGE(S) CONTRACTUEL(S) ?

Éric DE FENOYL
Avocat au Barreau de Marseille

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Franck CONSTANZA
Avocat au Barreau de Marseille

L'UTILISATION "SPORTIVE" DU DOMAINE "NON-SPORTIF" : VUE D'ENSEMBLE

Philippe YOLKA
Professeur à l'Université Grenoble Alpes

LA PRIVATISATION SPORTIVE DE LA MER : LE CAS DE LA ROUTE DU RHUM

Frédéric ALLAIRE
Professeur à l'Université de Nantes

11H30

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

DE LA MATINÉE

Sous la présidence de
Jean-Christophe DUCHON-DORIS
Président de la Cour administrative
d'appel de Marseille

11h45

TABLE RONDE L'APRÈS PARIS 2024 ET L'AVANT ALPES FRANÇAISES 2030

Animée par

Benjamin VALETTE
Avocat au barreau de Marseille, maître de
conférences associé à Aix Marseille Université

BILAN DE L'ORGANISATION DES JOP L'HÉRITAGE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL L'HÉRITAGE JURIDIQUE (LOIS JO)

LA PERSPECTIVE DES JO 2030

Simon BERNARD
Ancien Directeur adjoint du cabinet de la
ministre des Sports et des JOP, en charge de
l'éthique et de l'intégrité sportives

Raphaèle DE GIULI MORGHEN
Directrice générale adjointe des services de la
Région Provence Alpes Côte d'Azur en charge de
l'Architecture, de la Culture, de l'Education, de la
Jeunesse et des Sports

Jean-Philippe D'ISSERNIO
Directeur général délégué transition
environnementale, Culture, Sport et
Équipements de la Métropole Aix-Marseille-
Provence

Stéphane NOURISSON
Magistrat administratif et sous-directeur de
l'action sportive à la ville de Paris

Marc-Antoine QUENETTE
Rapporteur public à la Cour administrative
d'appel de Marseille

12h45

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

13h00

DÉJEUNER

LE PROGRAMME

DE L'APRÈS-MIDI

Sous la présidence de
Thierry TROTTIER
Président du tribunal administratif de
Marseille

14h15 **DEUXIÈME PARTIE** **L'ARGENT PUBLIC DU SPORT**

L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Frédéric SANAUR
Directeur général de l'Agence Nationale
du Sport

LE FINANCEMENT DU SPORT PROFESSIONNEL PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Nathalie GERVAIS
Présidente de la Chambre Régionale
des Comptes de Provence Alpes Côtes d'Azur

LE SOUTIEN AU SPORT AMATEUR

Hervé LIBERMAN
Président du CROS, Conseiller régional, président
de la commission Sports au conseil régional
Provence Alpes Côtes d'Azur

15H15 **TROISIÈME PARTIE** **LE PUBLIC DU SPORT**

LA POLICE ADMINISTRATIVE SPÉCIALE DES SUPPORTERS

Yannis BOUZAR
Directeur de cabinet adjoint du préfet de police
des Bouches du Rhône

Pierre BARTHELEMY
Avocat au barreau de Paris

LA RESPONSABILITÉ DES POUVOIRS PUBLICS DU FAIT DES SPECTATEURS

Frédéric GARRON
Rapporteur public au Tribunal administratif de
Marseille

16H00 **ÉCHANGES AVEC LA SALLE**

16H20 **SYNTHÈSE**

Jean-Claude RICCI
Professeur agrégé des facultés de droit

16H45 **CLÔTURE**

INSCRIPTIONS

Vous souhaitez suivre ce colloque
en présentiel à Marseille

*Inscriptions dans la limite des 180 places disponibles.
Une fois ce quota atteint, nous vous invitons à vous inscrire en distanciel.*

Pour vous inscrire
C'est ICI !

Vous souhaitez suivre ce colloque
en distanciel où que vous soyez

Pour vous inscrire
C'est ICI !

Collectivités & administrations

Pour vous inscrire,
adresser votre demande par mail à
rencontresdpa@barreaumarseille.fr

Tarifs TTC

	PRÉSENTIEL	DISTANCIEL
PUBLIC	220.00 €	180.00 €
AVOCAT	200.00 €	160.00 €
JEUNE BARREAU *	90.00 €	50.00 €
ELÈVE-AVOCAT / ÉTUDIANT	30.00 €	10.00 €

TARIF JEUNE BARREAU *
S'applique aux avocats ayant prêté serment de 2021 à 2024
(sur justificatif pour les avocats des barreaux hors Marseille)

INFOS PRATIQUES

29
11
24
de 8:30
à 16:45



A Marseille !

Maison de l'Avocat

salle Albert Haddad
51 rue Grignan
13006 Marseille
Déjeuner sur place

Où que vous
soyez !
en webconférence

Où se garer

Q-Park Breteuil

Impasse Montevideo - Marseille 6

Indigo Marseille Préfecture

Boulevard Paul Peytral - Marseille 6°

Q-Park Puget Estrangin

6 rue Docteur Combalat - Marseille 6°

Indigo Estienne d'Orves

Place aux Huiles - Marseille 1°



Métro M1
Station Estrangin



Tramway T3
Arrêt Place de Rome

! À noter

Toute demande d'annulation devra être faite par écrit et adressée par mail à rencontresdpa@barreaumarseille.fr

En cas d'annulation intervenant moins de 72 heures avant la date du colloque, aucun remboursement ne sera effectué.

ORGANISME FORMATEUR IFCAM

Institut de Formation Continue des Avocats au barreau de Marseille

N° D'ACTIVITÉ 93 13 12 70 813

Les factures vous seront adressées directement par mail par le site viteinscrit.com dans la foulée de votre inscription en ligne et les attestations de participation vous seront transmises par mail par l'IFCAM à l'issue du colloque.

Contact

www.barreaumarseille.fr

rencontresdpa@barreaumarseille.fr

04 88 56 31 73



**BARREAU DE
MARSEILLE**

**COUR ADMINISTRATIVE
D'APPEL
DE MARSEILLE**

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MARSEILLE**

**en partenariat
avec**

**LA SEMAINE
JURIDIQUE**

ADMINISTRATIONS ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES